

**De:** Michel ESTEVE <mr.esteve830@gmail.com>  
**Envoyé:** jeudi 16 juin 2022 15:46  
**À:** enquetepublicuomodif1plu@serignanducomtat.com  
**Objet:** Avis sur l'emplacement réservé n°19 modification du PLU

Monsieur l'Enquêteur,

L'aménagement d'une voie piétonne/cyclable entre le lotissement du Grès et la rue des Magasins n'amène pas un réel intérêt sur le dit secteur en terme de raccourci (voir mesures ci-dessous) ; Au contraire divers problèmes vont apparaître .

**Ce passage va occasionner :**

- 1- Une intensification de circulation, certes, de vélos et de piétons mais par le fait aussi des **mobylettes** . Ce qui veut dire, bruit et dangers pour les enfants du lotissement .
- 2- L'abolement des chiens du lotissement au passage des gens.
- 3- Un risque accru des vols et des incivilités .
- 4- Un circuit de promenade pour les possesseurs de chiens du secteur . Cet endroit à l'abri des regards deviendra très vite un espace sanitaire canin comme c'est le cas actuellement pour la rue des Magasins . Donc , problèmes olfactifs et d'hygiène .

A savoir que les diverses incivilités mentionnées ci-dessus sont rarement réprimandées .

Vu les coûts d'expropriation des terrains constructibles et les travaux à exécuter, est ce que le jeu en vaut la chandelle selon l'expression consacrée ?

Je vous remercie par avance de prendre en compte ma requête .

Mes salutations les meilleures .

Références Google Maps – Instrument de mesure .

Distance début de la voie lotissement du Grès /mairie de Sérignan par l'aménagement futur **soit 461 mètres** .

Distance début de la voie lotissement du Grès/ mairie de Sérignan par l'accès actuel **soit 448 mètres** .

**On peut constater une distance légèrement inférieure par l'accès actuel .**

**ESTEVE Michel**  
**19, villa lotissement du Grès**  
**166, chemin du Grès**  
**84830 Sérignan du Comtat**  
**Mail : [mr.esteve84@gmail.com](mailto:mr.esteve84@gmail.com)**